

AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Direction Générale des Finances Publiques

Département de Seine-et-Marne

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2022
d'agents techniques des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (département de Seine- et -Marne).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **1**

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **30 décembre 2022**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

Emploi de gardien-concierge dont les fonctions consistent à assurer de manière continue la garde de l'immeuble et la surveillance des locaux . En contrepartie de cette obligation de garde permanente, un logement est mis à la disposition du gardien. L'affectation est à LAGNY-SUR-MARNE (3 rue Delandre).

Activités principales :

- Sécurité des accès : fermeture et ouverture des différents accès (hall d'entrée, bureaux, parking..)
- mise en service et hors service de l'alarme
- interdiction des accès en dehors des horaires d'ouverture des bureaux au public
- la surveillance des accès de jour lors de l'arrivée et du départ des usagers et des agents
- la surveillance en dehors des heures d'ouverture (ronde, vérification de la fermeture des issues..)
- la réception des personnels des entreprises de travaux et de services
- application du plan VIGIPIRATE
- gestion de la sécurité – incendie
- gestion des incidents (tentative d'effraction, répondre aux appels du télésurveilleur, signaler les incidents ou dégradations)
- gestion des risques climatiques (déneigement de trottoirs, ..)
- fonctions diverses : relever la boîte à lettres, sortir et nettoyer les containers ...

Le gardien peut se voir également confier des activités secondaires liées aux besoins spécifiques du site, fixées par le gestionnaire du site et indiquées dans le cahier de consignes établi localement.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la direction locale des Finances publiques de Seine-et-Marne :

Direction départementale des Finances publiques de Seine-et-Marne

Division des ressources humaines et de la formation professionnelle

38 Av Thiers 77011 MELUN

Téléphone : 01 64 87 83 53

Courriels : isabelle.farcy@dgfip.finances.gouv.fr

beatrice.souquet@dgfip.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**

- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques de Seine-et-Marne est fixée au **31 octobre 2022**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques de Seine-et-Marne est fixée au **27 novembre 2022**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.